

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 05 décembre 2019

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 05 décembre 2019, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Michel Peigner, Mme Nathalie Manceau, M. Serge Brunet, Mme Marie-Josèphe Thériaux, Mr Patrice Bellanger, Mme Thérèse Planchenault, Mme Annie Hiland, Mme Nathalie Marteau, M. Daniel Jarry, Mme Laurence Peltier, M. Gérard Travers, Mme Sylvie Vilfeu et M. Jérôme Beunard.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Nathalie Forêt-Vettier (pvr à Mme Sylvie Vilfeu)
M. Xavier Pottier

Secrétaire de séance : M. Patrice Bellanger

| |
|----------------------------|
| Nbre de membres : 15 |
| Présents : 13 |
| Absent(es) excusé(es) : 02 |
| Pouvoir : 01 |
| Quorum atteint : 7 |

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ TRAVAUX SALLE DE LOISIRS :

- Rénovation énergétique / Travaux sur Toiture
- Demandes de subventions : DETR...

☞ FINANCES

- Renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €
- Décisions modificatives au budget principal et budgets annexes
- Révision des tarifs de location de la Salle de Loisirs et de la Salle du Verger au 1^{er}/01/2020
- Fixation du montant des subventions pour le financement des classes découvertes et des sorties pédagogiques au titre de l'année 2020

☞ LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

- Atelier du Marais : Maitrise d'œuvre 2^{ème} tranche

☞ LAVAL AGGLOMERATION

- Avis sur le projet de modification du PLH
- Schéma de mutualisation
- Groupement de commandes location / acquisition et maintenance des copieurs
- Rapports annuels « Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » 2018

☞ ENFANCE- JEUNESSE

- Mise en place du portail familles Noethys : majoration 25% en cas d'inscription tardive
- Tarification Vacances d'Automne

☞ PERSONNEL COMMUNAL :

- Recrutement poste de secrétaire de mairie

☞ SYNDICAT DE BASSINS

- Rapport annuel 2018 syndicat de bassin du Vicoin

☞ TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

- Nouvelle version des statuts de TEM

☞ SAUR

- Convention pour l'entretien et le contrôle des poteaux d'incendie

2- TRAVAUX SALLE DE LOISIRS

RENOVATION ENERGETIQUE / TRAVAUX SUR TOITURE

Ce sujet est traité dans le cadre de la Commission Travaux.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : DETR ...

Ce sujet est traité dans le cadre de la Commission Travaux.

3- FINANCES

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE A HAUTEUR DE 100 000 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € a été souscrite en janvier 2017 auprès du Crédit Agricole Anjou-Maine afin de permettre le versement des excédents eau et assainissement auprès de Laval Agglomération et pallier aux difficultés de vente des parcelles du lotissement Nouveau Quartier – Chemin du Coudray.

Elle a été renouvelée en 2018 ainsi qu'en 2019.

En 2019, 2 tirages ont été sollicités à hauteur de 80 000 € qui ont été totalement remboursés.

Il n'y a pas eu de commercialisation de nouvelles parcelles, au second semestre 2019 et les travaux de la 2^{ème} tranche devraient débuter au cours du 1^{er} semestre 2020.

Concernant les excédents eau et assainissement versés auprès de Laval Agglomération, la dernière échéance interviendra en février 2020.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € pour une durée de 12 mois, aux conditions suivantes :

- Taux variable : EURIBOR 3 mois moyenné d'octobre (-0,416 %) + 1,30 %
- Prélèvement des intérêts : trimestriellement par débit d'office
- Commission d'engagement : 0,30% l'an prélèvement à la mise en place
- Calcul des intérêts : sur 365 jours
- Déblocage : Par principe du crédit d'office.

La commercialisation de nouvelles parcelles (1 contact sur 1^{ère} tranche et 10 sur la 2^{ème} tranche) permettra d'améliorer la trésorerie en fin de 1^{er} semestre 2020.

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- EMET un avis favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € aux conditions fixées ci-dessus auprès du Crédit Agricole Anjou-Maine
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rattachant

DCM 097/DEC/2019

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | | | |
|-------------------------|---------|------------------------|-------------|
| Chapitre | Article | Dénomination | Montant € |
| 023 | | | -70 374 |
| | 6745 | SUBVENTION LOTISSEMENT | 45 446,05 |
| 022 | | DEPENSES IMPREVUES | 24 927,95 |
| | | | |
| | | Total | 0,00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- N'EMET aucune objection à cette décision modificative
- AUTORISE les passations d'écritures comptables telles que définies ci-dessus

DCM 098/DEC/2019

2/ Section de Fonctionnement - Dotations aux amortissements au titre de l'année 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative permettant de passer les écritures comptables nécessaires à l'ajustement des dotations aux amortissements au titre de l'année 2019 :

| Chapitre | Article | Dénomination | Solde avt DM | Fact. Concernée | Besoin |
|----------|---------|-----------------------------|--------------|-----------------|--------|
| 68 | 6811 | Dotation aux amortissements | 24200 | Etat TP | 26 561 |
| | | | 24200 | | |

| | |
|---------------|--------------|
| Global | 24200 |
|---------------|--------------|

La décision modificative proposée est la suivante :

| Chap. | Article | Dénomination | Besoin | Chap. | Article | Dénomination | Besoin DM | Solde après DM |
|-------|---------|-----------------------------|---------------|-------|---------|-----------------------------|---------------|----------------|
| 68 | 6811 | Dotation aux amortissements | +2 361 | 60 | 60632 | Petits Equipements | -1 180,50 | 3 887,28 |
| | | | | 61 | 615221 | Entretien bâtiments publics | -1 180,50 | 5 633,98 |
| | | | +2 361 | | | | -2 361 | |

La décision modificative présentée étant équilibrée, le Conseil Municipal :

- N'EMET aucune objection
- AUTORISE les passations d'écritures comptables telles que présentées ci-dessus

DCM 099/DEC/2019

Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante :

| Op. | Article | Dénomination | Besoin DM | Op. | Article | Dénomination | Besoin DM | Solde après DM |
|-----|---------|---|---------------|-----|---------|-----------------------------------|---------------|----------------|
| 360 | 2313 | Travaux redéploiement des locaux scolaires et périscolaires | +1 240 | 370 | 2315 | Installations, matériels (Voirie) | -1 240 | +26 978,78 |
| | | Global | +1 240 | | | Global | -1 240 | |

Les 2 décisions modificatives présentées étant équilibrées, le Conseil Municipal :

- N'EMET aucune objection
- AUTORISE les passations d'écritures comptables telles que présentées ci-dessus
DCM 100/DEC/2019

DM COMPLEMENTAIRE - SECTION FONCTIONNEMENT : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 2019

Les crédits ayant été abondés au compte 6811-042 par décision modificative, il s'avère nécessaire de prévoir les crédits au chapitre globalisé 041 en recettes d'investissement. Les subventions d'investissement émanant de la Région n'étant pas perçues au titre de l'exercice 2019 dans leur totalité, la décision modificative portera sur ce chapitre 13 article 1322.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

| Chap. | Article | Dénomination | Besoin | Chap. | Article | Dénomination | Besoin DM | Solde après DM |
|-------|----------|-----------------------------|---------------|-------|---------|-----------------------|---------------|----------------|
| 041 | 28051 | Dotation aux amortissements | +1 157 | 13 | 1322 | Subv. Invest. Régions | -2 361,00 | 12 689,55 |
| | 28041512 | | + 1 715 | | | | | |
| | 28041582 | Petits Equipements | -511,00 | | | | | |
| | | | +2 361 | | | | -2 361 | |

La décision modificative présentée étant équilibrée, permettant de passer les écritures liées aux dotations aux amortissements, le Conseil Municipal :

- N'EMET aucune objection
- AUTORISE les passations d'écritures comptables telles que présentées ci-dessus
DCM 111/DEC/2019

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE LOISIRS ET DE LA SALLE DU VERGER AU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2019 qui avaient été augmentés de 2%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'appliquer une augmentation de 2%, arrondie à l'unité supérieure, sur l'ensemble des tarifs de la salle de loisirs et de la salle du verger

Salle de Loisirs

| Evènements | 2020 | | | |
|---|---------|-------|--------------|-------|
| | Commune | | Hors Commune | |
| | Eté | Hiver | Eté | Hiver |
| Vin d'honneur | 129 | 168 | 168 | 189 |
| Location Jour Spectacle sans repas 9 H 00 – 19 H 00 | 217 | 276 | 276 | 323 |
| Location Soirée 14 H 00 – 02 H 00 | 251 | 310 | 310 | 370 |
| Location Journée Complète St Sylvestre 9 H 00 – 02 H 00 | 323 | 406 | 406 | 478 |
| Location 2 jours 9 H 00 le 1 ^{er} jour jusqu'à 19 H 00 le 2 ^{ème} jour | 455 | 562 | 562 | 645 |
| Prise de la salle dès le vendredi après- midi (supplément) | +41 | +41 | +51 | +51 |
| Réunion | 109 | 129 | 129 | 157 |
| Location de la sono | 56 | | | |

Lors de la réservation de la salle de loisirs, il sera demandé de verser :

- Un acompte de 78 € pour les locations supérieures à 158 €
- Un acompte de 47 € pour toutes les autres locations

Deux chèques de caution devront être remis le jour de la prise des clés : 385 € (locaux) et 100 € (ménage)

Une remise à hauteur de 40 % est accordée aux associations de la commune (la 1^{ère} location de l'année est gratuite pour chacune des écoles).

Les Tarifs « été » sont applicables du 15 avril au 14 octobre et « hiver » du 15 octobre au 14 avril, de chaque année.

Salle du Verger

| Evènements | 2020 | |
|----------------------------|------|-------|
| | Eté | Hiver |
| Vin d'honneur – Réunion | 70 | 92 |
| Repas – Soirée | 129 | 168 |
| Week-End | 238 | 298 |

✓ 1 269 € Château de Versailles (78) le 21 juin 2019

Soit 3 257 € dépenses au titre de l'année 2019, ce qui génère un reliquat de 264,77 € à intégrer au budget 2020.

Si le Conseil Municipal décide de maintenir la dotation au titre de l'année 2020 à 26,50 €/élève, le montant annoncé sera de :

* Ecole publique : 5 176,68 € correspondant à 2 411,50 € au titre de la dotation 2020 (91 élèves) + reliquat de 2 765,18 € de 2019

* Ecole Privée : 2 040,27 € correspondant à 1 775,50 € au titre de la dotation 2020 (67 élèves de Montigné sur les 74 inscrits) + reliquat de 264,77 € de 2019

Au vu de ses éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- DIT que les conditions restent inchangées
- DECIDE que la dotation au titre de l'année 2020, sera répartie comme suit :

* Ecole publique : 5 176,68 € correspondant à 2 411,50 € au titre de la dotation 2020 (91 élèves) + reliquat de 2 765,18 € de 2019

* Ecole Privée : 2 040,27 € correspondant à 1 775,50 € au titre de la dotation 2020 (67 élèves de Montigné sur les 74 inscrits) + reliquat de 264,77 € de 2019

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

DCM 102/DEC/2019

4- LOTISSEMENT NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET REALISATION DES TRAVAUX DE LA 2EME TRANCHE

Ce sujet est traité dans le cadre de la Commission Travaux.

5- LAVAL AGGLOMERATION

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLH (POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT) 2019-2024 : MODIFICATION

I - Présentation de la décision

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit pour une durée de six ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Ces objectifs et ces principes tiennent compte du contexte démographique, économique et social.

Comme stipulé à l'article L302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, en cas de modification du périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de création d'un

- Étudier la faisabilité de la réalisation d'une thermographie aérienne
- Financer une expertise et des travaux d'office pour lutter contre l'habitat indigne
- Aider à la réhabilitation des logements communaux
- Accompagner les ménages dans leurs réflexions pour occuper autrement les logements existants

Des actions existantes à renforcer :

- Aide à la réalisation d'études urbanisme
- Requalification du parc existant : Subvention aux particuliers, copropriétaires, accédants, etc.
- Soutien aux projets de restructuration lourde parc privé
- Aide à la réhabilitation HLM et à la production HLM
- Aide à l'habitat innovant : Investisseurs / Bailleurs sociaux / Communes
- Renforcement du partenariat avec l'Espace Info Énergie

Budget :

Le budget prévisionnel du programme est recalculé en fonction des modifications précédentes.
Il est augmenté de près de 1 million d'euros passant de 17 864 816€ à 18 929 816€.

Le projet de modification élaboré est désormais soumis à l'avis du représentant de l'État dans le département ainsi qu'aux personnes morales associées comprenant les conseils municipaux.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le Code de la construction et de l'Habitation (CCH), notamment ses articles L301-5-1 et L302-2,

Vu le Programme Local de l'Habitat de Laval Agglomération (PLH) 2019-2024,

Considérant l'obligation du Code de la construction et de l'habitation d'effectuer la modification d'un PLH dans les deux ans suivant la modification du périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale,

Considérant la fusion entre la Communauté d'agglomération de Laval et la Communauté de communes du Pays de Loiron le 1^{er} janvier 2019,

Vu le projet de modification du PLH 2019-2024,

Vu l'article L302-4 du CCH stipulant que le projet de modification est transmis pour avis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux personnes morales associées,

Après avis de la commission Habitat – Politique de la Ville – Services de proximité du Pays de Loiron de Laval Agglomération,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de modification du PLH.

Article 2

Le Maire de Montigné le Brillant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DCM 103/DEC/2019

6- ENFANCE - JEUNESSE

MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLES NOETHYS : MAJORATION 25% EN CAS D'INSCRIPTION TARDIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue le 04 décembre dernier concernant la mise en place du portail familles NOETHYS et l'information auprès des familles.

Un courrier sera adressé prochainement aux familles comportant leur identifiant et mot de passe personnel afin de se connecter sur le portail, un « tutoriel » ainsi que les modalités de respect du règlement général à la protection des données (RGPD).

Une réunion d'information se tiendra le mercredi 15 janvier 2020 à 20h00 à la salle de loisirs dont le but sera d'expliquer les modalités de fonctionnement de NOETHYS et de répondre aux différentes interrogations des familles.

Des ateliers seront dispensés, pour les familles qui le souhaitent, le vendredi 17 janvier 2020 de 16h30 à 19h30 ainsi que le samedi 18 janvier 2020 de 10h30 à 12h30, à la mairie. Ils seront animés par le jeune en service civique.

Pour les familles ne disposant pas d'un ordinateur et/ou d'une connexion internet, un PC sera mis à leur disposition en mairie.

La période d'essai s'étendra jusqu'à la fin de l'année scolaire afin que les familles se familiarisent avec NOETHYS.

De nouvelles modalités tarifaires seront appliquées à la prochaine rentrée scolaire 2020-2021.

Les familles se préinscriront aux différents services et la coordinatrice enfance-jeunesse validera les inscriptions au fur et à mesure de leur arrivée.

Un binôme a donc été nommé afin de pallier aux différentes absences (congrés ...)

TARIFICATION DES VACANCES D'AUTOMNE 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs des vacances d'Automne 2019 appliqués.

| Accueil de loisirs | Tranche 1 QF < à 900 € | Tranche 2 900 € < QF < 1 200 € | Tranche 3 QF > 1 200 € |
|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Journée | 8,27 € | 8,72 € | 9,07 € |
| ½ journée | 4,65 € | 4,95 € | 5,17 € |
| | | | |
| Suppl. matinée spectacle du 22/10 | + 3 € | + 3 € | + 3 € |
| Suppl. journée du 24/10 | + 3 € | + 3 € | + 3 € |
| Suppl. journée du 29/10 | + 3 € | + 3 € | + 3 € |
| | | | |

Les candidats n'ayant pas de réelle expérience sur ce profil de poste, il est décidé que la commune fera appel au service « intérim » du Centre de Gestion de la Mayenne afin de pallier à l'absence de secrétaire de mairie, dans l'attente du recrutement.

Monsieur le Maire prendra les dispositions nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Mayenne et informera le campus « Haute Follis » de Laval de la vacance de ce poste.

8- SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Ce rapport a été transmis pour lecture et approbation au Conseil Municipal, en pièce annexe, à la convocation du Conseil Municipal le 02 décembre dernier.

9- TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

NOUVELLE VERSION DES STATUTS TEM

Monsieur le Maire donne lecture des principales modifications portant sur les statuts de Territoire Energie Mayenne :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la révision des statuts de TEM dont les principales modifications portent sur les articles suivants :

Article 3- réseaux et infrastructures de communications

L'article précise l'articulation entre Territoire d'énergie Mayenne et le Syndicat Mixte Ouvert et ainsi leurs rôles réciproques.

Article 5- reprise de compétences

Il est précisé que le retrait d'une collectivité adhérente au titre d'une des compétences optionnelles s'applique effectivement dans le délai de 10 ans.

Article 6- composition du comité syndical

Les collèges des communes à statuts rural s'appuient désormais sur le périmètre des EPCI. Territoire énergie Mayenne est administré par 9 collèges de communes à statut rural, 1 collège de communes à statut urbain et 1 collège des intercommunalités à fiscalité propre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal N'EMET aucune objection.

DCM 107/DEC/2019

Globalement : 442 250 € TTC en dépenses et 585 785 € HT en recettes. (marge : 143 535 €).

Passation marché de maîtrise d'œuvre avec Atelier du Marais, pour missions ACT-DCE, VISA et AOR – DET : 10 472.00 € HT (12 566.40 € TTC)

Calendrier travaux de viabilisation :

- Consultation Entreprise : à partir du 10 janvier 2020
- Ouverture des plis mi-février 2020
- Début des travaux : Mars 2020 pour une fin de travaux juin 2020

Lotissement Paillardière : relancer la communication auprès des constructeurs, en lien avec défiscalisation Pinel (prévoir flyer)

Prévoir le nettoyage de la parcelle (par l'entreprise SALMON) afin de la rendre plus attractive.

2- Remplacement du candélabre détérioré au lotissement du Coudray :

Devis Eiffage coût 500,00 € HT, à charge entreprise Eurovia

3- Remplacement lampes éclairage (8 projecteurs) terrain de football :

Devis Eiffage coût 3 120,00 € HT, soit 390 € HT l'unité au lieu de 425 € HT si remplacement à l'unité.

La commission demande de négocier le devis.

4 – Remplacement de candélabres (10) rue des Primevères (Vapeur de mercure) :

T.E.M. nous informe d'une prise en charge DETR qui ouvre la possibilité aux communes de présenter un dossier de demande subvention à hauteur de 50% au titre de rénovation Eclairage Public avec économie d'Energie. Le coût restant à la charge de la commune serait de 5 500,00 € HT. La commission propose de présenter le dossier.

Dossier de subvention DETR – Priorité 2

DCM 109/DEC/2019

5 - Propriété rue des écoles :

Le permis de construire vient d'être déposé par Mayenne Habitat ; ce projet entre dans les demandes d'aide à la pierre au titre du programme 2019.

Démolition maison rue des écoles : 1 devis société APTP 13 740,00 € TTC

La commission demande d'autre devis auprès des entreprises Rémon de Villiers Charlemagne, Benoit Maurice de Bonchamp et Ets Salmon de Soulgé sur Ouette.

Le coût de la démolition est pris en charge par Mayenne Habitat, en complément du coût d'acquisition du foncier (14 000 € TTC). Cette charge est financée par Laval Agglo, dans le cadre du permis à points.

6 – Salle des Loisirs : Un plan de financement de rénovation est proposé

Réfection toiture :

Les devis réalisés en 2017 devront être actualisés pour le dépôt du dossier de demande de DETR (14/01/2019).

Concernant la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques (étude T.E.M. en cours), une étude de vérification de la charpente doit être réalisée par un bureau d'étude B.E.T.
Devis de 2017, Sté Chaumont pour un montant de 2 280 € HT.

Dossier de subvention DETR – Priorité 1

DCM 110/DEC/2019

12- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu réunion avec A3 Architecture et BTEM, pour le règlement du litige relatif au défaut de pente sur reprise enrobés cour accueil de loisirs.
Coût réfection : 1 358,50 € HT.

A3 Architecture a pris en charge 1 061,89 € en annulant l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

BTEM s'engage à ne pas réclamer la perte subie du fait du retard pris dans la signature d'un DGD pour un montant de 3 444,50 € HT (environ 500 € d'intérêts moratoires) et accepte de ramener le montant de sa facture à 1 200 € HT.

Relance concernant les problèmes d'odeurs à l'Ecole Pablo PICASSO : remplacement des siphons au niveau des urinoirs (Sanitaires garçons) avec mise en place d'une réserve d'eau plus importante. L'Entreprise Marsollier devrait intervenir prochainement

Un devis auprès de la SAUR a été sollicité afin de procéder à un passage caméra au niveau de toutes les canalisations du bâtiment (étage et rez de chaussée) afin de connaître la cause exacte (Coût 746,40 € TTC)

- Passage de l'association « Les Mordus de la Poignée » le 15 décembre prochain entre 14h00 et 17h30 sur le territoire de la commune
Balade en motos dont l'objectif est de récupérer des fonds pour organiser des événements en vue d'aider les personnes dans le besoin (personnes atteintes de maladie rare, besoin en matériel adapté à leur situation ...)

- Passage des Boucles de la Mayenne 2020 sur la commune de Montigné le Brillant lors de la 3^{ème} étape, le dimanche 31 Mai 2020 entre 15h30 (caravane) et 16h45 (cyclistes)

- Protection du patrimoine culturel contre le risque incendie : s'assurer que les mesures de prévention, de protection et d'intervention contre le risque incendie font l'objet d'un suivi attentif

Possibilité de prendre attache auprès du SDIS de la Mayenne pour obtenir les conseils adéquates

La commune de Montigné le Brillant prendra attache auprès du SDIS afin d'en connaître les modalités concernant les œuvres classées au niveau de l'Eglise

Visé par le secrétaire,
de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

| | | |
|---|-------------------|--------------------|
| Michel PEIGNER | Nathalie MANCEAU | Serge BRUNET |
| Marie-Josèphe THERIAU | Patrice BELLANGER | Thérèse PLANCHENAU |
| <i>Absent excusé</i> Xavier POTTIER | Annie HILAND | Nathalie MARTEAU |
| Daniel JARRY | Laurence PELTIER | Gérard TRAVERS |
| <i>Absente excusée</i> Nathalie FORET-VETTIER | Jérôme BEUNARD | Sylvie VILFEU |

111/DEC/2019 - Décision modificative complémentaire : Section de fonctionnement dotation aux amortissements 2019

7.3 – Emprunts

097/DEC/2019 – Renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €

7.5 – Subventions

102/DEC/2019 – Fixation du montant des subventions pour le financement des classes découvertes et des sorties pédagogiques au titre de l'année 2020

7.10 – Divers

101/DEC/2019 – Révision des tarifs de location salle de loisirs et salle du verger au 1^{er} janvier 2020

106/DEC/2019 - Enfance-Jeunesse : Tarification des vacances d'Automne 2019

109/DEC/2019 - Travaux et demandes de subvention : Rénovation éclairage public rue des primevères

110/DEC/2019 - Travaux et Demandes de subvention : Salle de Loisirs

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.8 – Environnement

107/DEC/2019 – Territoire Energie Mayenne : Nouvelle version des statuts

108/DEC/2019 – SAUR : Convention pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie